

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

Saint Lunaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize décembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lunaire s'est réuni à la mairie de Saint-Lunaire, après avoir été légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt et un.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEYRE-BERGERAULT, Éric FROMONT, Loïc DE COURLON, Éric LEGRAND, Sophie GUYON.

Excusé : Jean-Pierre BACHELIER

Représentés : Bérangère HENNACHE pouvoir à Michel PENHOUËT, Ludivine MARGELY pouvoir à Muriel CARUHEL, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Romain ANDRIEUX, Amandine BRENAND pouvoir à Françoise RIOU, Franck BEAUFILS pouvoir à Éric FROMONT.

Assistait également à la séance Madame Hélène SIMON la remplaçante de Katell LE PETIT, Directrice Générale des Services.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 118-2021 Finances : tarifs des eaux 2022

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

La commission finances, réunie en date du 1^{er} décembre 2021 a examiné les tarifs du service des eaux et propose pour l'année 2022, les tarifs ci-dessous :

Tarifs 2022	
Le mètre cube d'eau	1,00 €
Abonnement annuel	82,50 €
Entretien compteur 15 mm annuel	2,80 €
Entretien compteur 20 mm annuel	7,50 €
Entretien compteur 30 mm annuel	11,20 €
Entretien compteur 40 mm annuel	14,95 €
Entretien compteur 60 mm annuel	22,40 €

Prestations complémentaires	
Forfait pour clôture/ouverture de contrat (ouverture/fermeture de branchement, relève du compteur, frais de dossier)	40,00 €
Taxe de branchement	50,16 €
Ouverture/fermeture de branchement	33,45 €
Vérification compteur	Prix coûtant
Fournitures de pièces	Prix coûtant
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager)	42,00 €
Heure tractopelle ou camion	62,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager) avec majoration hors heures ouvrées (50%)	63,00 €
Heure tractopelle ou camion avec majoration hors heures ouvrées (50%)	93,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 15 (fourniture + main d'œuvre)	100,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 20 (fourniture + main d'œuvre)	130,00 €

Pénalités	
Refus répété d'accès au compteur	205,00 €
Rupture du plomb-cache-scellés	205,00 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	205,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur de la commune	360,00 €
Compteur démonté et remonté à l'envers	360,00 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur poteau incendie	360,00 €
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	205,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs du service des eaux 2022 proposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOÛËT

